



REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Ministère de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale

Secrétariat Général

AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE

NOTE CIRCULAIRE N° 0060 /ADAC/DG/DSF/DSFAL/2017

A l'attention des usagers de l'Aéroport International Hassan Djamous

L'Autorité de l'Aviation de l'Aviation Civile (ADAC) porte à la connaissance de tous les usagers de l'Aéroport International Hassan Djamous que conformément à l'application des dispositions réglementaires du Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNSAC), **l'Inspection/filtrage des équipages et des employés de l'Aéroport est systématique et obligatoire.**

La société Scorpion et les services de sûreté et de sécurité de l'Aéroport International Hassan Djamous sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte de cette note de service.

J'attache du prix au strict respect de la présente Note Circulaire.

N'Djaména, le **10 9 NOV 2017**

Le Directeur Général Adjoint

de l'Autorité de l'Aviation Civile



HAMID ARIM AKORI

Ampliation : Large Diffusion.